Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 91 (1946)

Heft: 12

Artikel: Le rapport du général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le service actif

1939-1945 [fin]

Autor: Vallière, P. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-342351

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse:
1 an fr. 12.—; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger:
1 an fr. 15.—; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

RÉDACTION: Colonel-brigadier Roger Masson.

ADMINISTRATION: Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 3 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES: Société de l'Annuaire Vaudois S. A., Rue de la Tour 8, Lausanne

Le Rapport du général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939-1945

(Fin.)

VI.

GÉNIE.

L'importance du génie a beaucoup augmenté à la fin de la guerre. Les Américains ont eu à résoudre des tâches techniques de première importance, comme la préparation des débarquements et l'équipement des armées alliées.

Chez nous, la fortification a été une des activités principales du génie. Le général y consacre un sous-chapitre de son rapport (Fortification et destructions), dont nous avons rendu compte dans le numéro d'août 1946 de la Revue militaire suisse. Le chef de l'Etat-major général expose, d'autre part, ses idées sur le rôle du chef du génie de l'armée, sur le bureau et la section des fortifications, sur les transmissions.

Jusqu'au moment de la défaite française, en mai-juin 1940, les travaux de fortification furent concentrés dans la zone frontière: Sargans, plaine de la Linth, position de la Limmat, Jura nord, Hauenstein, Saint-Maurice. Le 23.6.40, le Commandant en chef de l'armée ordonna l'arrêt des travaux de la position d'armée, et l'occupation du Réduit. Un nouveau champ d'activité s'ouvrit pour le génie. La constitution du corps permanent des gardes-fortifications (C.G.F.) succédant aux cp. volontaires frontière, permit de décharger les unités d'armée de l'organisation des secteurs et de l'entretien des ouvrages.

A la fin du service actif, le pays entier était entouré d'une ceinture fortifiée, s'adaptant au terrain selon l'importance stratégique et tactique des secteurs, et permettant une protection efficace de la mobilisation et de la concentration de l'armée. La Suisse entière était devenue, en quelque sorte, une zone fortifiée, de Sargans, le long du Rhin jusqu'à Bâle, à travers le Jura, de Koblenz au Léman. Les routes de pénétration sont barrées dans les cluses et les défilés du Jura. Sur le front sud, dans le Valais, les passages frontière sont fermés. Au Tessin, les forts du Ceneri sont renforcés sur les deux versants, à Biasca, un barrage important traverse la vallée. Aux Grisons, le nœud de routes Süss-Zernez est devenu un point d'appui avancé, et, dans tout ce canton, les cols et défilés sont pourvus de barrages souvent invisibles, de batteries dans les parois de rochers. De gros ouvrages d'artillerie tiennent sous leur feu les sorties, côté suisse, des tunnels du Simplon et du Mont d'Or. Les obstacles antichars et les abris contre les tirs d'aviation et d'artillerie eurent la priorité des travaux. Le Réduit s'appuie sur la forteresse du Saint-Gothard comme centre, avec Saint-Maurice et Sargans comme piliers d'angle. Entre Sargans et Saint-Maurice, le bord nord de la chaîne des Alpes est entièrement fortifié, les entrées de toutes les vallées sont fortement barrées, le terrain intermédiaire battu par des forts détachés.

Les frais de construction de ce vaste système défensif (crédits pour le matériel, l'outillage, le personnel, l'administration, l'entretien, l'équipement intérieur, non compris le Saint-Gothard et Saint-Maurice) se sont élevés à 1 milliard 274 millions.

Il est certain que le développement de notre système fortifié, un des plus importants de l'Europe et même du monde, a très vite attiré l'attention de l'espionnage allemand. Le commandement de la Wehrmacht a cherché à se renseigner sur les constructions nouvelles. Il avait conçu un projet de réduit allemand, dans les Alpes du Tyrol et de la Bavière, imité de notre Réduit et qui n'a reçu qu'un commencement d'exécution. Notre chef d'état-major est convaincu qu'à partir de 1943, nos fortifications jouèrent dans les plans allemands un rôle appréciable. Il est vraisemblable qu'elles ont contribué à empêcher une offensive contre la Suisse. Les dépenses faites pour renforcer la puissance naturelle de notre terrain n'ont donc pas été inutiles.

* *

C'est à l'arme du génie que le général confia l'instruction des compagnies de grenadiers constituées en 1943. Leur école de recrues terminée, les grenadiers sont versés dans l'infanterie, où ils forment une compagnie par régiment. Ils sont dressés spécialement au combat de localités, aux coups de main, au corps à corps.

La valeur combattive des *sapeurs* a été poussée, tout en réagissant contre le penchant de certains chefs d'engager trop facilement les sapeurs comme des fantassins, en oubliant leurs tâches de spécialistes.

Le service des destructions a été subordonné au chef du génie de l'armée par ordre du chef de l'E.M.G., le 18.9.40. Les 32 groupes de mineurs (8000 hommes) furent transformés en 1941, en troupes de destruction. Les cadres instruits dans

5 écoles d'officiers et 11 écoles de sous-officiers atteignirent 260 officiers et 3000 Sof. A la fin du service actif, les effectifs comprenaient 39 détachements de destruction et 21 détachements indépendants, soit 420 Of., 3000 Sof., 23 000 Sdt., au total 26 000 hommes. La surveillance des ouvrages minés (O.M.), les ordres de mise à feu, les inspections techniques, les cours théoriques et pratiques, en étroite liaison avec la Section des opérations, maintinrent le réseau des destructions constamment adapté à la situation du moment. Des cours d'introduction pour Of. contrôleurs de sûretés électriques, pour la destruction des usines électriques, pour la connaissance des explosifs, eurent lieu pendant le service actif. Les sommes utilisées (construction d'O.M., achat d'explosifs, détonateurs, installations pyrotechniques), représentent environ 30 millions.

Le chef du génie eut à s'occuper de la construction et de l'achat de 10 287 baraques pour cantonnements, bureaux, réfectoires, cuisines, vivres, fourrages, service san., E.S.M., matériel de guerre, représentant une valeur d'assurance de 120 millions.

Les crédits pour l'acquisition de matériaux de construction pour les positions fortifiées s'élèvent à 63 530 000 fr.

Le service des téléfériques, créé en 1940, installa ou construisit 114 lignes militaires. La cp. de téléfériques, constituée en 1941, compte 120 hommes.

Le bureau des routes militaires, celui de l'élaboration des plans de positions, de l'équipement des forts (affûts spéciaux, blindages étanches aux gaz et aux sons, filtres, appareils d'aération des ouvrages souterrains, etc.) dépendaient du chef du génie de l'armée, ainsi que le service géologique de l'armée et les détachements de camouflage.

Les transmissions, liaisons par fil, radio et pigeons voyageurs, constituaient une section de l'Etat-major de l'armée, dirigée par le chef du télégraphe de l'armée. Elle s'occupait des transmissions de l'Etat-major de l'armée, des liaisons du quartier-général avec le Conseil fédéral, du contrôle des communications téléphoniques internes et de celles de l'extérieur, de l'organisation du service d'écoute et de radiogoniométrie. Le service de recherches et de renseignement se faisait par l'écoute ininterrompue des services de radio (trafic radiotélégraphique commercial entre les différents pays, trafic de la marine, trafic militaire étranger, trafic de la police étrangère, trafic radiophonique de l'aviation en liaison avec le Cdmt. des troupes Av. et D. C. A.).

En 1939, il y avait 2800 radiotélégraphistes (6 cp.). Dès 1940, l'instruction préparatoire du Morse groupa 3000 à 4000 jeunes gens. L'entraînement hors service se poursuivit avec méthode. Les hommes en congé pouvaient capter, le samedi, des émissions militaires diffusées par l'émetteur national de Beromünster. Les cours d'entraînement formèrent, en 1944 et 1945, 1500 radiotélégraphistes d'infanterie, 1600 d'artillerie, 3700 du génie qui subirent des examens. L'insigne or de radiotélégraphiste récompensa les hommes doués de capacités particulières (émission et réception de textes à raison de 75 signes par minute). Cet insigne a été délivré à 250 Sof. et Sdt.

Le service des pigeons voyageurs disposa d'environ 300 pigeonniers et 18 000 pigeons. Ils rendirent d'excellents services et comblèrent bien des déficiences dans les transmissions par fil ou par radio.

Le problème de la circulation dépend en grande partie du génie, car il s'agit de l'obligation de rétablir les voies de communication détruites par l'adversaire, de procéder à des « déviations », à des mesures de fortune. Il faut, pour cela, se débarrasser de la tendance des états-majors de régler les mouvements d'une manière trop schématique. « Le procédé du graphique de marche, remarque le général, supposait des routes en parfait état, permettant aux troupes de faire mouvement selon des vitesses-horaire données, sans tenir compte des destructions, et des entraves imposées par

l'adversaire ou même par nos propres destructions. » Point initial, priorité aux carrefours, mouvements sur la carte, servitudes essentielles dans les cours d'état-major tenaient les élèves trop éloignés des réalités de la guerre, ou même des effets des intempéries. La réalité impose des corrections au schéma. Détachements de circulation, signalisation, jalonnement; ces réflexes élémentaires manquaient, avec le sens de l'improvisation. Il est nécessaire d'être capable d'agir vite « non seulement dans des conditions aisées, mais dans les plus défavorables, dans la boue, par le froid, dans le brouillard ou la nuit, à l'épreuve des bombardements et de la fatigue ». Prévenir un embouteillage par des mesures dictées sur le terrain, utiliser judicieusement les possibilités du génie et les Cp. de police de route, sont des moyens d'obvier à cet imprévu qui peut déjouer les calculs les mieux établis.

Instruction de l'armée.

L'absence d'une doctrine uniforme de la conduite du combat dans notre armée est à la rigueur admissible en temps de paix, car « la variété d'opinion entretient une certaine émulation et suscite la réflexion ». En service actif, quand les hostilités peuvent s'ouvrir à l'improviste, il importe de faire régner par l'instruction une *unité de doctrine* dans toute l'armée.

Cette grande liberté laissée à chaque chef de s'inspirer de conceptions différentes, souvent opposées, a toujours été, nous le croyons, une faiblesse de notre instruction, une dangereuse tradition. Cette indépendance exagérée se faisait sentir, il y a quelque vingt ou trente ans, jusque dans l'application des détails du règlement d'exercice, que chaque commandant d'école interprétait à sa façon. Il en résultait pour les jeunes instructeurs appelés à changer de division, de pénibles rebuffades suivies de contre-ordres, dont la troupe avait à subir les conséquences : « Vous êtes ici à la 5e division,

et pas à la 2e, ou à la 8e et pas à la 3e; c'est dans tel sens que je veux vous voir appliquer le chiffre... du règlement d'exercice!» Quand ces marottes de place d'armes se transposent sur le plan tactique, le cas devient plus grave.

C'est pourquoi il est heureux que le général ait précisé les principes d'une doctrine uniforme, qui doit inspirer l'instruction de l'armée, dans ses Instructions sur la conduite du combat défensif, de novembre 1939, et dans les Directives pour la conduite du combat, de 1941.

Ces principes ont été complétés par trois annexes traitant chacune d'un des aspects de la guerre moderne : Défense contre les attaques aériennes, Destructions et dévastations, Instruction provisoire sur la défense antichars. D'autres annexes tirent des leçons des campagnes de Belgique et de France. Un document de janvier 1943, est consacré à la lutte contre l'infanterie de l'air dont l'emploi dans une opération brusquée contre la Suisse paraissait à craindre.

Dans les exercices et les manœuvres, le général exigeait que les situations soient basées sur une hypothèse vraisemblable. Le thème de l'attaque par surprise joua un rôle prépondérant, puisque, en réalité, nous y étions constamment exposés. La défense du Réduit ne devait pas reposer sur une notion trop statique, mais se développer dans le sens d'une défense agressive. On insista sur la nécessité de multiplier les exercices de nuit et sur la participation de l'aviation aux exercices « pour que la défense contre les attaques aériennes passe au premier plan des préoccupations des chefs à tous échelons ». Il était indispensable d'inculquer aux troupes, dès le temps de paix, les réflexes de défense contre les attaques aériennes.

Le chef de l'instruction fit paraître en mars 1945 les « Directives pour l'école de combat de l'armée », éléments d'un nouveau « Service en campagne ». Le « Règlement provisoire de l'infanterie » (1^{re} partie) est de 1942, les « Directives pour l'emploi des troupes légères », de 1944.

MANŒUVRES ET EXERCICES.

Jusqu'à l'été 1940, la situation générale, la mise en état de défense des positions et l'instruction des troupes empêchèrent de distraire les grandes unités de leur mission, pour leur faire exécuter des manœuvres.

Les premières grandes manœuvres eurent lieu en septembre 1940 (6e et 7e divisions) dans la région lac de Zurich-Einsiedeln. La 7e division occupait défensivement le secteur qui lui serait dévolu en temps de guerre. La 6e renforcée attaquait dans le cadre d'une armée rouge supposée qui aurait percé notre position avancée. Le secteur choisi était l'une des plus vulnérables de nos positions de résistance. Ces manœuvres démontrèrent que notre dispositif manquait de profondeur. Seule la profondeur pouvait permettre de déclencher des contre-attaques efficaces sur les flancs en engageant à temps des réserves. Cette profondeur ne peut s'obtenir qu'en diminuant les effectifs de première ligne, en construisant des fortins et des obstacles servant d'ossature à la résistance et de soutien à nos contre-attaques. L'infanterie de la 6e division utilisa le terrain avec « un art assez exceptionnel à l'époque ».

En novembre 1940, à l'occasion de la relève des 1^{er} et 3^e divisions, le général monta une manœuvre dont l'objet était la vérification de notre dispositif dans le Réduit. Ces deux divisions avaient une mission défensive dans des secteurs qui se touchaient. Un détachement d'assaut formé d'unités motorisées, éclairées et soutenues par l'aviation, eut pour mission d'exécuter des attaques soudaines sur quelques points des positions de résistance des Préalpes, « que nous étions trop enclins à juger imperméables aux motorisés et même aux blindés ». Ces manœuvres offrirent à chaque chef, à chaque combattant, l'occasion d'occuper son emplacement de combat, avec le sentiment de la cohésion, de l'unité à la division. Dans ce vaste secteur, on se rendit compte de la vie

dans la position, des liaisons, des transmissions, de l'organisation de la défense, de l'ajustement, des plans de feu, du camouflage. On fit des expériences nécessaires sur le ravitaillement et les évacuations.

Une leçon morale et psychologique de responsabilité individuelle et collective se dégageait de ces manœuvres. En cas d'agression brusquée, chacun après avoir gagné son poste, souvent au prix de gros efforts, devait être prêt à tenir. Mais la force naturelle des positions du Réduit ne doit pas nous faire adopter une défense passive. Il est nécessaire d'inculquer à tous un esprit de résistance active. L'esprit de riposte, la réaction contre les blindés, la formation des équipes antichars, doivent inspirer aux chefs l'entraînement systématique pour le corps à corps. Le caractère agressif de la défense devint un dogme.

Dans l'hiver 1940-1941, des exercices se succédèrent sur les positions avancées (Jura, Vully, Sarine) : division légère provisoire, 4^e et 5^e divisions dans le Jura argovien, 2^e de Morat à la Sarine, 7^e dans la région d'Einsiedeln.

En 1942, il n'y eut pas de manœuvres de grand style, mais des exercices dans le canton de Fribourg auxquels participèrent la plupart des régiments de la 1^{re}, 2^e et 3^e division, ainsi que la brigade légère 1, et des régiments provisoires de recrues. Pour vérifier les rouages de la mobilisation dans le cadre d'une grande unité, jusqu'à l'occupation du secteur de guerre, les 7^e, 4^e et 8^e divisions firent d'intéressantes expériences sur les nouvelles places de rassemblement de corps, sur le Plateau, aux « portes d'entrée » du Réduit ou à l'intérieur de celui-ci.

En 1943, on multiplia les exercices de régiment et les exercices de mobilisation des troupes-frontière. La guerre s'était rapprochée de nous, en automne; les Alliés avaient pris pied en Italie. Le Réduit ne devait pas être considéré seulement comme une position à défendre, mais comme une base de sortie. Les divisions devaient rester aptes à combattre

en rase campagne. Des manœuvres se déroulèrent en décembre entre Winterthour et la Jona entre la 7^e division et une division légère provisoire.

En février, la 1^{re} division, sortie du Réduit par la haute neige, rencontra sur la Mentue un groupement formé d'éléments du 4^e C.A. En mars, au nord de Lucerne, le 2^e C.A. eut des manœuvres qui exigèrent un effort très rude pour les cerveaux et les corps : peu de sommeil, une neige glissante, des situations imprévues. La 4^e division fut attaquée en pleine mobilisation par des éléments parachutés d'une division provisoire. Ce furent des épreuves d'endurance qui apprirent aux chefs à prévenir les effets de la fatigue et à y parer, à profiter des heures d'attente et de répit pour organiser systématiquement le repos et le ravitaillement. Un grand effort, nécessaire, a été accompli.

La plus importante de nos manœuvres de montagne, dirigée par le Cdt. du 3e C.A., se déroula en mai 1944 sur le Haut-Rhin, dans la région de Disentis. En automne, plusieurs grandes unités, en position d'attente au nord-ouest du pays, développèrent le niveau de leur instruction, sans trop éloigner les troupes de leur zone d'embarquement et d'intervention. Les 1^{re} et 3^e divisions s'affrontèrent dans le Seeland, la 7e et la brigade légère 3 en Argovie. Les 14e et 15e divisions provisoires et la 6e division exécutèrent, sous la direction du Cdt, du 4e C.A., des manœuvres sur la Wigger, riches en enseignements tactiques très utiles à l'instruction des cadres supérieurs. « On mit à profit les expériences récentes des fronts d'Alsace et de Lorraine où l'infanterie allemande, adroitement organisée sous bois, avait réussi, tirant le meilleur parti des intempéries, à tenir en échec des forces alliées supérieures en chars, en artillerie et en aviation. » C'est sur une impression réconfortante, déclare le général, que s'acheva le cycle de nos grandes manœuvres du service actif. Il se plaît à reconnaître l'entrain des cadres et de la troupe, et constate que partout où l'on travaille le moral est bon. Il insiste sur l'avantage qu'il y a à former des partis de force inégale, pour donner au parti chargé d'une tâche offensive une supériorité « ressemblant » à celle que posséderait notre adversaire éventuel. Le rapport cite le colonel-divisionnaire Montfort qui préconise un type d'exercice adapté à nos conditions spéciales : « Si l'on veut vraiment préparer notre armée à la guerre, il faut organiser, créer une troupe, un plastron suffisamment étoffé qui, armé, équipé et instruit comme une unité d'armée étrangère, servira à nos unités d'armée à « répéter notre tactique suisse ».

Cours et exercices de cadres.

Le chef de l'Etat-major général, colonel commandant de corps Huber, dirigea les exercices stratégiques de 1941, de 1944 et de 1945. Celui de 1943, à Lucerne, fut confié au colonel commandant de corps Miescher, ceux de 1942 furent dirigés par les commandants de C.A.

Le chef de l'E.M.G. a dégagé les enseignements applicables à notre stratégie et à notre tactique du moment, dans sa critique de l'exercice du printemps 1944. Il a défini les notions de défense mobile (Bewegliche Verteidigung) et d'échelonnement en profondeur (Tiefenstaffelung). La tactique de la défense mobile est, pour nous, une nécessité indiscutable. La résistance passive, la mentalité Maginot, n'a plus cours. Devons-nous exercer notre esprit agressif dans le cadre du bataillon, du régiment, ou bien faut-il préparer et exécuter des contre-attaques avec des unités d'armée ? Tout dépend de l'intervention de l'aviation ennemie. Les expériences de la campagne de Pologne, du front de l'Ouest et des Balkans semblent prouver que les mouvements des grandes unités se paient par des pertes cruelles et même par l'anéantissement. L'engagement de divisions entières est exclu. La conduite des tâches offensives reste, pour nous, limitée aux échelons inférieurs.

D'autre part, les événements de 1943 (Italie du Sud, retraite allemande à l'Est), ont démontré qu'un parti inférieur en aviation et en motorisés, pouvait tenter des mouvements de masse et passer à la contre-offensive. Il en est résulté, pour nous, que la notion de défense mobile, réservée d'abord au domaine tactique, s'est étendue, peu à peu, au domaine opératif. A l'appui de cette constatation, le colonel commandant de corps Huber cite la campagne d'Italie, dans laquelle l'armée Kesselring, malgré la supériorité aérienne et numérique des Alliés, a soutenu une guerre de position dans un terrain de montagne difficile. Retranchés dans des localités en ruines, utilisant des chars d'assaut comme fortins, les Allemands terrés dans leurs abris improvisés, laissaient passer les bombardements de l'aviation et le pilonnage de l'artillerie. Ils ne quittaient leurs couverts qu'au dernier moment, pour se jeter sur l'assaillant et le repousser au combat rapproché.

Les exemples de la campagne de Russie, du Monte Cassino, prouvent à l'évidence les avantages du combat de localité, lorsque le défenseur est inférieur en matériel et en aviation. C'est pourquoi, le combat défensif doit être conduit activement, chez nous, non pas avec des divisions, mais avec des corps de troupe et des détachements combinés, dans le cadre tactique.

L'échelonnement en profondeur, le combat pour gagner du temps, et l'engagement des réserves font l'objet d'appréciations pertinentes, inspirées par des jugements, par une doctrine authentiquement suisse, d'une grande valeur pratique aussi bien que théorique.

Des exercices des états-majors furent organisés dans chaque corps d'armée. De très nombreux cours tactiques eurent lieu par division, brigade et régiment. Dans les troupes territoriales et frontière, les cadres des classes anciennes reçurent une instruction destinée à moderniser leurs connaissances.

Des missions envoyées sur différents théâtres d'opérations, et nos attachés militaires, procurèrent des enseignements dont l'instruction de l'armée bénéficia: en avril 1940 (colonel Montfort) sur le front des 2^e et 3^e groupes d'armées français, en décembre 1944 (colonel-divisionnaire de Montmollin) à la 7^e armée américaine, en Alsace, en février 1945, en deux équipes d'une dizaine d'officiers chacune, au front d'Alsace (colonel-divisionnaire Corbat), entre Rhin, Danube et Vorarlberg (colonel-divisionnaire Rihner). Le colonel Nager étudia sur le front finlandais, les conditions d'une campagne d'hiver. Les demandes adressées aux puissances de l'axe se heurtèrent toujours à des refus. Le général le regrette, car « l'armée allemande d'Italie, opérant en défensive dans un terrain montagneux et avec une infériorité de moyens comparable à la nôtre, aurait été pour nous un champ d'expériences de premier ordre ».

Appréciation des cadres.

La composition de l'Etat-major de l'armée suggère au général un certain nombre d'observations qui méritent d'être retenues par ceux qui préparent la réorganisation de l'armée. Il se plaît à reconnaître les aptitudes, le niveau intellectuel élevé des officiers d'Etat-major général. Mais cette élite ne représentait qu'une minorité; les autres, peu préparés à leur tâche, de capacités inégales, n'avaient jamais été appelés à L'élément fonctionnaire-militaire ou travailler ensemble. « technicien », l'emportait sur l'élément « tacticien » et sur les esprits possédant une culture générale ou classique. Les préoccupations d'ordre administratif risquaient de devenir, entre ces hommes, le seul commun dénominateur. C'était là un danger. Sans doute, une armée moderne a besoin de nombreux techniciens et spécialistes, mais, pour apprécier une situation, pour les études et les plans d'opérations, une vaste culture militaire et historique est indispensable.

Le stationnement de l'E.M.A. « en campagne », dans des bourgades ou des villages où le militaire dominait, à l'abri

des tentations d'une grande ville, fut une heureuse solution. L'erreur de 1914-1918 ne se renouvela pas. Ainsi, les officiers et le personnel de l'E.M.A. furent protégés « contre les entreprises de toutes sortes auxquelles la présence d'étrangers, à Berne, et le service d'espionnage très actif », les eut exposés dans la capitale. Et le rapport ajoute cette remarque très juste : « C'était d'autant plus nécessaire que les Suisses, à tout âge et de tout grade, s'exposent souvent, par leur naturel trop confiant ou candide, à des risques que la guerre venait soudain multiplier. »

Malgré les défauts que relève le commandant en chef de l'armée, il rend hommage à la sûreté de caractère, au zèle, à la conscience professionnelle, au respect du travail qui régnaient dans tous les bureaux. Il insiste cependant sur les spécialisations qui auraient dû se faire, longtemps avant la guerre, par une sélection rigoureuse.

L'examen des groupements et des sections de l'E.M.A.: front, opérations, mobilisation, matériel et technique, adjudance générale, aviation et D.C.A., met en lumière les défauts d'une organisation trop rigide qui nécessita de fréquentes modifications, au cours du service actif.

Le rapport s'étend avec raison sur le service des renseignements et blâme l'inexplicable tendance, la conception étriquée qui trop longtemps, de 1918 à 1936, a empêché la section des renseignements du temps de paix de se préparer à une des tâches les plus essentielles de l'Etat-major de l'armée mobilisée. Ce n'est qu'en 1936 seulement, que le chef du service de l'E.M.G. obtint une partie du personnel indispensable et les crédits nécessaires pour monter un S.R. digne de ce nom, c'est-à-dire au moment où la situation européenne menaçante aurait exigé une vigilance, un plan de recherches systématique, la mise en œuvre d'un service de contre-espionnage. « Ce fut le mérite du lieutenant-colonel Masson d'avoir alors créé dans un délai très court, l'organisme qui nous valut de recueillir souvent, à temps, de précieux renseignements. »

A certains moments (en mars 1943, par exemple), le S.R. a eu une influence directe sur les décisions du commandant en chef de l'armée; grâce à lui on put réaliser de précieuses économies de personnel et d'argent. Ce service ne peut pas s'improviser; il doit être doté, en temps de paix, d'un personnel suffisant qui constituera une véritable « école » permanente de renseignements. Nous n'avons pas le droit de reculer devant aucun sacrifice pour découvrir, attirer et retenir les personnalités les plus capables, et les spécialiser. Le service de contre-espionnage, complément naturel du S.R., doit être traité avec la même largeur de vues. Depuis la démobilisation, on est retombé dans les erreurs passées. Les demi-mesures prises vont compromettre l'œuvre remarquable du colonelbrigadier Masson et tarir les sources d'information captées dans l'Europe entière. Ce réseau serré de lignes sans cesse en mouvement qui aboutissaient au quartier-général, représentait une organisation et une activité dont l'importance et la précision n'ont pas échappé aux belligérants.

Le rapport du chef de l'Etat-major général montre que le S.R. a recueilli « un nombre étonnant de renseignements », que sa prévision des événements principaux, sur tous les théâtres de guerre, a été très juste, que les menaces directes contre notre pays ont été déterminées à temps. Il donne le développement chronologique des dangers courus par la Suisse, de novembre 1939 à l'automne 1944 (chap. B. I, p. 13 à 28). Dans son additif N° 2, on trouve un compterendu de l'activité du service de sécurité (colonel d'E.M.G. Muller), du service de contre-espionnage (colonel Jaquillard) et de son action répressive (494 arrestations pour faits d'espionnage, 19 condamnations à mort, 33 à la réclusion à vie, 203 à des peines de réclusion ou d'emprisonnement de moindre durée, total 258 condamnations au 31 janvier 1946). Sur ces 258 condamnés, 164 sont Suisses, 61 sont Allemands, 33 Italiens, Espagnols, Anglais, Français, Hollandais et Polonais.

Une vingtaine d'exemples illustrent la nature des délits

et des trahisons commis. Le rapport énumère encore la sauvegarde des secrets militaires, la lutte contre les faux-bruits, le refoulement à la frontière d'éléments douteux qui se réclamaient du droit d'asile. Il fallut lutter « contre la confiance aveugle et la bonté bien suisses, à l'égard des étrangers ». Le public et les autorités civiles même, ont eu beaucoup de peine à comprendre certaines mesures de sécurité prises contre les étrangers suspects. La gendarmerie d'armée a travaillé avec intelligence et dévouement.

Les buts, les méthodes et les moyens de l'espionnage allemand, les tentatives de sabotage sont décrits avec une précision qui aide à comprendre le dessein qu'avait le III^e Reich « d'envahir militairement un jour ou l'autre notre pays ».

Un service spécial de l'armée avait pour tâche de déceler les émetteurs radiophoniques clandestins. Le laboratoire chimique et photographique de l'armée parvint à révéler 12 types d'encres secrètes ou sympathiques employées par les agents étrangers. Il se livra à 3114 enquêtes, expertises scientifiques, analyses d'écritures et à 1274 développements de films séquestrés. L'action préventive du Service de contre-espionnage (S.C.E.) découvrit et empêcha un grand nombre d'actes de sabotage préparés contre des usines électriques des places d'aviation, contre la fabrique de munitions d'Altdorf, contre les centres ferroviaires. Les préparatifs alliés pour faire sauter une usine importante en Valais furent découverts à temps, ainsi que les projets des Waffen S. S. et de l'école de sabotage de Stuttgart pour préparer, dans les périodes de tension, la voie d'une invasion. La grande naïveté de trop de Suisses, les conversations imprudentes dans les trains et les auberges, l'opposition des milieux hôteliers des centres touristiques au contrôle des étrangers rendirent, au début, la lutte contre l'espionnage très difficile.

Le commandement et l'administration des camps d'internés dépendaient de l'adjudance générale. Pour une tâche délicate et ingrate, il fallut recourir à un personnel souvent mal préparé, officiers qui avaient éprouvé des déboires de carrière. Ils manquaient parfois de tact, d'éducation, de psychologie, de prestige. Les plus qualifiés furent ceux que la guerre avait privés de leur situation à l'étranger et qui s'engageaient comme officiers d'internement. On ne pouvait, d'autre part, priver l'armée de campagne de ses bons éléments. Ceux qui étaient à la tête de ce service ne possédaient pas la volonté ou la capacité de contrôler leurs sous-ordre. Il n'y avait entre eux, aucune unité de vues, aucune direction ferme, les responsabilités s'émiettaient, les rapports restaient sans réponse. La troupe de garde, plus que les internés, eut à souffrir de ces circonstances, surtout au point de vue comptabilité et subsistance.

Dans un examen très poussé du commandement général, le rapport établit les causes et les conséquences de la diversité de caractère et d'esprit des commandants d'unités d'armée (commandants de corps d'armée, de division, de brigades de montagne, chefs d'armes). Diversité entre les officiers de carrière et ceux qui ne l'étaient pas à l'origine, entre les générations, entre les écoles étrangères dont « nous nous efforcions d'assimiler les meilleures méthodes et de les transposer à notre usage ». La formation du commandement général était inégale, il se forma des types de chefs issus d'écoles différentes, parfois opposées, bien que tous les chefs aient passé par l'Etat-major général.

Les cours d'instruction tactique supérieure, les exercices stratégiques ou ceux des états-majors ne suffisaient pas à leur donner ce commun dénominateur qui s'acquit au cours du service actif, par la recherche loyale des méthodes originales suisses, nos plans d'opération dérivés du « réduit national » nous y aidèrent dans le domaine stratégique, notre terrain dans le domaine tactique. Les exercices stratégiques à l'échelon armée et corps d'armée, qui se déroulèrent de 1941 à 1945, contribuèrent à gymnastiquer les esprits, à développer la

faculté d'appréciation et de décision. Le général estime qu'à l'avenir, pour intensifier l'activité intellectuelle des officiers généraux, ces exercices, dirigés par le chef de l'E.M.G., soient plus fréquents et qu'on y ajoute de nombreux « Kriegsspiel », comme exercices de décision.

Le caractère et l'état de santé d'un chef sont étroitement liés. Une santé défectueuse, constate le général, coïncide très souvent avec un caractère inégal ou pénible. Les mutations dans le commandement général, au début du service actif, ont été rendues nécessaires par la santé précaire de plusieurs officiers généraux inaptes à faire campagne. Un entraînement rationnel, la pratique de la montagne, du ski, l'exemple de la gymnastique, le goût du cheval, remplacèrent en 1940, dans la nouvelle équipe de chefs, la tendance de quelques-uns à abuser de l'auto. L'exercice physique n'est pas un but, mais un moyen d'entretenir la vitalité, la souplesse, de rester alerte, et en bonne forme.

Faut-il instituer une *limite d'âge* pour les officiers généraux? Cette question délicate fit l'objet d'une circulaire du général (16 octobre 1941) à ses subordonnés directs sur le *rajeunissement des cadres*. En 1943, on appliqua le principe d'une visite sanitaire périodique pour vérifier l'état physique des Cdt. d'unités d'armée. Elle eut pour résultat d'importantes mutations. Un autre côté de la question restait dans l'ombre, c'est celui de l'état moral, mental, psychique qui mériterait aussi d'être examiné.

Enfin, la question de l'équilibre qui doit être maintenu entre le nombre des officiers de carrière et ceux de milice dans le haut commandement permet au général d'exprimer son opinion personnelle : l'officier de troupe doit être largement associé aux responsabilités du commandement général, « pour conserver à notre armée un des éléments qui font son originalité et sa force ». Mais, il sera peut-être de plus en plus difficile d'obtenir d'officiers supérieurs ayant une situation civile importante ou lucrative, d'en faire le sacrifice pour

répondre à l'appel de l'armée et devenir aussi officiers de carrière.

L'appréciation des cadres supérieurs (Cdt. de régiment, de bataillon, de groupe), celle des Cdts. d'unité et des cadres subalternes donne lieu à des remarques du plus vif intérêt. Le rôle des capitaines est mis en valeur, à bon droit, car c'est à eux qu'incombent, avant tout, la belle mission d'entretenir dans la troupe la volonté de bien servir, la confiance en ellemême, l'état de constante préparation. Ils sont les gardiens du moral, de l'esprit, tâche particulièrement lourde à certains moments. Ils ont été dans l'ensemble, à la hauteur des circonstances.

Le recrutement des officiers soulève une infinité de problèmes : importance exagérée donnée aux qualités physiques, au détriment du caractère et de l'intelligence. Le choix des officiers doit être débarrassé de toute convention sociale. Favoriser le développement des individualités et la formation du caractère, de la personnalité, dans les écoles d'officiers, éveiller la conscience de la vocation de chef, élargir la base de recrutement des officiers à tous les milieux, la situation civile ou sociale des candidats cessant d'avoir une importance déterminante.

Le rapport consacre un sous-chapitre au chef de l'instruction et au corps des instructeurs. L'activité du chef de l'instruction s'étend à l'ensemble de l'armée; il assure l'unité de doctrine et l'ajuste aux exigences de notre doctrine défensive. Il fut, dès le 6 septembre 1939, le collaborateur du général pour transposer ses instructions d'ordre stratégique sur le plan de l'instruction. Il exerce la haute direction des écoles centrales I et II, des cours de tir combinés de l'infanterie, des troupes légères et de l'artillerie. Il est le supérieur des chefs d'armes, et du Cdt. de l'aviation et de la D. C. A. Il prépare les règlements et prescriptions relatifs à l'instruction de l'ensemble de l'armée.

Le général voudrait voir assurer aux instructeurs une

situation matérielle et morale leur permettant de tenir un rang honorable et de mener une vie de famille normale, ce que de continuels déplacements rendent difficile. Leur nombre a été augmenté, il est encore insuffisant. Il souligne que beaucoup d'entre eux ont admirablement compris leur rôle d'éducateurs, mais que d'autres, trop formalistes, trop attachés au détail, perdent de vue la partie élevée de leur mission. Le problème de leur recrutement et de leur formation mérite un examen approfondi. Ils sont les représentants de la tradition, les inspirateurs de l'esprit militaire qu'ils transmettent aux cadres en leur donnant l'exemple de la noblesse de la vocation d'officier.



La place me manque pour parler du chapitre IV, *Le moral de l'armée*, traité par le général avec une grande élévation de pensée. Nous y reviendrons dans une étude qui paraîtra en 1947.

Le chapitre V intitulé: La mission du général et l'exercice du commandement en chef, donne un aperçu des rapports entre le commandement en chef, le Conseil fédéral et les gouvernements des cantons. Le général s'est efforcé de montrer, à toute occasion, son respect du pouvoir civil, et son désir loyal d'éviter tout conflit, de se soumettre, dans les limites de ses responsabilités, à la volonté du Conseil fédéral. Cette entente était indispensable, afin que le peuple sente que les deux pouvoirs sont étroitement solidaires et les responsabilités partagées. Il arriva au Conseil fédéral de s'opposer (en décembre 1940) à une demande de mise sur pied, préalablement à la mobilisation générale. Il s'agissait de la protection des voies transalpines et de la couverture de la mobilisation. Le général regrette cet incident qui aurait pu avoir de très graves conséquences si la menace qu'il s'agissait de prévenir s'était précisée. D'autre part, il se plaît à reconnaître qu'il fut, à plusieurs reprises, entendu en séance plénière du Conseil fédéral avant de prendre des décisions importantes, de 1939 à 1941. Depuis lors, il ne fut plus convoqué jusqu'à la séance du 4.6.45, au cours de laquelle sa demande de libération du commandement fut admise.

La question du poste d'inspecteur de l'armée a déjà été discutée dans la presse. Ce poste, institué par la loi du 22 juin 1939, devait normalement être pourvu à la fin du service actif. Il ne le fut pas « pour des raisons que le chef du Département militaire exposa, au début d'août 1945, au Conseil fédéral et aux commissions parlementaires ». Le général s'étonne de n'avoir pas été consulté sur cette question d'intérêt capital; il se serait opposé à « l'escamotage » de ce poste, introduit par décision des Chambres fédérales.

L'assemblée des délégués de la Société suisse des officiers s'est occupée de la question cet automne. Elle a reconnu, comme elle l'avait déjà fait en 1938, la nécessité d'avoir, en tous temps, un chef responsable à la tête de l'armée. Le rapporteur, lieutenant-colonel Uhlmann, a insisté sur la question de principe. Il a combattu le contre-projet du D.M.F. qui se borne à élargir et renforcer les attributions de la Commission de défense nationale. La structure hiérarchique de l'armée est complète, il ne lui manque qu'une tête. Au-dessus des Cdts. de C.A., du chef de l'E.M.G. et du chef de l'instruction, il n'y a personne. La commission qu'ils forment eux-mêmes, ne peut pas se considérer comme le supérieur de chacun d'eux; la responsabilité du commandement n'existe que lorsqu'un seul décide. La responsabilité collective est contraire à l'esprit et à l'action militaire. Notre Règlement de service lui-même en reconnaît les dangers : « Rien de bon ne peut venir d'un conseil de guerre. » L'histoire des guerres met en lumière cette vérité.

La crainte d'un général en temps de paix est sans fondement. L'inspecteur d'armée n'aura aucun droit préférentiel à être nommé général en cas de danger. S'il a fait ses preuves, il sera, tout naturellement, commandant en chef, et pourra

entrer en fonctions dans les meilleures conditions possibles, après avoir préparé lui-même une armée dont la mobilisation, la concentration et les plans d'opérations seront au point. Si des raisons d'âge, de santé ou d'opportunité s'opposent à sa nomination de général, le choix tombera sur un des Cdts. de C.A. formés par lui et parfaitement au courant de ses intentions. Il n'y aura donc aucune perte de temps, aucun défaut de continuité, ce qui est d'une importance considérable à un moment où les événements peuvent nous surprendre avant que l'armée ait un chef responsable. Le système actuel est inconcevable à notre époque d'offensive brusquée. Les circonstances de 1914 ou de 1939 nous ont permis de corriger, à l'abri de l'invasion, les imperfections et les improvisations du passage du service de paix au service actif. Il serait hasardé, dangereux même, dans un conflit futur, de compter sur la répétition d'une chance pareille.

Le général a défini, à la fin de son rapport (pages 258 à 262 de l'édition française), les conditions qui seules permettraient à l'armée d'être « non pas seulement administrée, mais commandée ».

En temps de paix, le D.M.F. ou « Département fédéral de la défense » aurait la haute responsabilité de préparer l'instrument de défense, les forces armées de la nation, « composées par l'alliage intime de l'armée terrestre, de l'aviation et de la D.C.A., combiné avec la mise en œuvre de toutes les énergies morales et de toutes les ressources matérielles mobilisables dans le cadre du pays ».

Le chef du Département fédéral de défense ou D.M.F. disposerait des organismes et personnes suivantes dont il coordonnerait l'activité:

1. La Commission (ou Conseil) de la défense nationale, organe consultatif, présidé par le chef du Département, et groupant : l'inspecteur d'armée (vice-président), le chef de l'Etat-major général, les commandants de corps d'armée, le commandant des forces aériennes, le chef de l'instruction.

- 2. L'inspecteur de l'armée serait chargé en cas de guerre de commander l'ensemble des forces armées et de les préparer à cette tâche en temps de paix, c'est-à-dire d'avoir la haute main sur leur instruction et de les inspecter, de contrôler les travaux de l'Etat-major général. Il proposerait au chef du Département militaire toutes les demandes relatives au matériel de guerre. Il serait son « bras droit » et son conseiller militaire.
- 3. Le Service technique militaire, mieux nommé « Service de l'armement et du matériel de guerre », établirait les prototypes et assurerait l'exécution ou la coordination des commandes posées aux établissements fédéraux et à l'industrie privée ainsi qu'à l'étranger.

L'inspecteur de l'armée serait élu par l'Assemblée fédérale. En service actif comme en temps de guerre, la Commission de défense nationale cesserait de fonctionner. L'inspecteur revêtirait alors automatiquement le grade de général (à moins qu'on ne lui préfère un des commandants de corps d'armée, préparé à sa tâche par l'inspecteur).

Il s'agit, en principe « d'établir nettement les responsabilités et de donner à celui auquel incomberait la plus lourde de toutes en temps de guerre, les prérogatives et les moyens nécessaires pour s'y préparer dès le temps de paix ».

Le Conseil fédéral a rédigé un nouveau projet de « loi fédérale modifiant l'organisation militaire ». Ce projet ne représente pas un progrès sensible. On ne voit pas quelles sont les raisons objectives sur lesquelles se fonderait, depuis la fin de la guerre, l'initiative du chef du D.M.F. de rayer le poste d'inspecteur, reconnu nécessaire par le législateur de 1938-1939.

Le nouveau texte du D.M.F. précise que la tâche de la Commission de défense nationale comporte l'approbation des plans d'opérations. C'est un progrès, mais n'est-ce pas reconnaître implicitement que le général avait raison en dénonçant la carence de ces plans en 1939 ?

En revanche, d'autres formules surprennent par leur vague. Que signifie, par exemple, le « droit » de visiter les écoles et les cours ? (Art. 186.) On dirait que le rédacteur a voulu ainsi éviter le mot efficace inspecter, par crainte de réveiller la fonction de l'inspecteur!

Donner une voix simplement consultative au Cdt. de l'Av. et de la D. C. A. est une solution bâtarde. Pense-t-on qu'un chef chargé d'instruire et de commander 30 000 hommes, placé à la tête d'une organisation matérielle considérable (air et sol) soit un chef moins important qu'un Cdt. de C.A., à l'époque où nous vivons, au temps des armées aéroportées, de l'avion à réaction et de la bombe atomique ? C'est exactement renverser l'ordre des valeurs.

Même si l'on admet que, chez nous, l'aviation n'est pas encore l'arme principale, nous sommes obligés de considérer bon gré mal gré, qu'elle l'est devenue dans les armées étrangères et, par conséquent, de penser et d'agir *antiaérien* au premier chef. (L'adjoint, collaborateur le plus élevé en rang du généralissime Eisenhower, en 1944-45, était un maréchal de l'air anglais.)

Nous n'avons pas de Département fédéral de l'air. Le chef du D.M.F. est un « civil » dans la plupart des cas. Les autres membres de la C.D.N. ne sont pas aviateurs. Pourquoi placer ainsi le Cdt. de l'aviation et de la D. C. A. en « échelon refusé ». Pourquoi s'obstiner dans cette conception rétrograde ? Cela d'autant plus que dans la réorganisation de notre armée nous devrons mettre l'accent sur la D. C. A.

Le général propose (page 262 de son rapport) que l'inspecteur soit élu par l'Assemblée fédérale; il resterait l'élu des représentants de la volonté populaire, ce qui devrait écarter, « a priori », toute arrière-pensée de « dictature militaire », notion d'ailleurs complètement étrangère à nos traditions les plus authentiques, contraire au principe même de nos anciennes alliances et de nos constitutions fédérales, au principe fédéraliste. Cette admiration aveugle pour le pouvoir

personnel ne peut naître que dans l'esprit faussé et docile des extrémistes, travaillés par la propagande scientifiquement organisée d'une dictature appuyée sur la plus grande puissance militaire du monde actuel. Cette idéologie étrangère, qui se couvre d'un masque démocratique, n'est qu'une forme perfectionnée, internationale, des 5e ou 6e colonnes. La dictature militaire n'est, chez nous, qu'un épouvantail inoffensif, si nous restons fidèles à l'idéal suisse.

Le nouveau texte de loi ne donne, en aucune façon, à celui qui prendra le commandement suprême en temps de guerre, les moyens de se préparer à sa lourde tâche. Au contraire, le projet divise les responsabilités incombant à la C.D.N., au chef de l'E.M.G. et au chef de l'instruction : « Diviser pour régner ». Le résultat, c'est que le chef du D.M.F. jouera le rôle d'arbitre ou ne le jouera pas, selon son tempérament, et que personne ne commandera.

Le programme des cours de cadres de 1945 a déjà été une illustration trop éloquente de ce manque de « commandement » à l'échelon suprême. Faute de lignes directrices, on est retombé dans une répétition inadmissible, après six années de service actif.

Cet automne, les présidents des sections de la Société suisse des officiers, réunis en assemblée, ont refusé d'entrer en matière sur le projet du D.M.F., jusqu'au moment de la discussion devant les Chambres. Ils ont, une fois de plus, admis la nécessité d'un inspecteur de l'Armée. La S.S.O. n'a pas voulu « plébisciter » en quelque sorte, les désirs et les tendances d'un chef du D.M.F. qui ne tient pas assez compte des intérêts de l'armée de demain.

En conclusion. Le chef du D.M.F., membre du Conseil fédéral, pouvoir civil, ne peut qu'administrer l'armée, mais pas la commander. Or, elle doit être commandée, en tous temps; le chef du D.M.F. qu'il soit militaire ou non (il arrive qu'il ne l'ait jamais été, exemple Forrer) a besoin d'un conseiller qui coordonne et contrôle le travail de préparation des forces

armées, sinon chaque Cdt. de C.A., chaque chef d'arme fera ce qu'il veut, comme c'est le cas avec le système actuel.

L'inspecteur est donc nécessaire et doit être choisi selon ses capacités, en dehors de toute considération d'ordre personnel ou d'ancienneté.

* *

Nous sommes arrivé au terme de cette étude trop fragmentaire qui ne peut que donner une faible idée de l'importance du rapport du général Guisan. Ce rapport restera un témoignage précieux de l'esprit qui a dirigé son activité de commandant en chef pendant que le pays, sous la menace constante d'une agression, regardait avec confiance vers son général.

Le peuple a eu confiance parce qu'il a senti, dans les heures troubles, la présence permanente de celui qui veillait comme un père sur le pays inquiet, dans ses frontières fermées. La popularité du général est celle d'un chef exemple de dévouement, d'un soldat qui incarnait aux yeux de tous ces vertus militaires de la Suisse, héritage d'un grand passé.

On avait conscience de ce labeur désintéressé, de ce souci de la dignité nationale dans le respect des plus hautes traditions. Sa foi dans les destinées de la Suisse inspirait ses actes de commandant en chef. Il aimait à s'appuyer sur les leçons de notre histoire, et ne craignait pas d'affirmer ses solides convictions religieuses, de toucher l'âme chrétienne d'un peuple profondément attaché à sa religion.

Ses ordres du jour, ses ordres d'armée, resteront des monuments de cette éloquence militaire concise, directe, allant droit au but. Et quand il parlait aux troupes, avec cette persuasion qui vient du cœur et entre dans les cœurs, ses allocutions ont partout suscité l'émotion, par leur accent de vérité, de sincérité, par leur valeur humaine, leur sens fraternel, leur appel à la compréhension mutuelle. Sa voix a été entendue, elle a été celle de la volonté de résistance.

Dans son dernier « rapport d'armée » au P.C. de Jegenstorf, il a prononcé des paroles qui méritent d'être gravées dans le bronze : « Si universels que seront les problèmes qui se poseront demain, il y aura toujours pour les résoudre, une solution suisse. Or, tout ce que nous avons accompli jusqu'ici d'utile et de durable procédait, justement, d'une solution, d'une pensée suisses. Ce seront toujours, pour nous, les meilleures, les plus pures. »

Major P. DE VALLIÈRE.